

ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Documents supplémentaires pour ce point : N/A

Mesure requise lors de cette réunion — le Conseil de coordination du Programme est invité à :

- Le Conseil de Coordination du Programme est invité à *élire* le Président, le Vice-Président le Rapporteur pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 et à *approuver* la composition de la délégation des ONG du CCC.

Implications financières pour la mise en œuvre des décisions : nulles

Introduction

1. Conformément au modus operandi du Conseil de coordination du Programme (paragraphe 22), le Conseil doit élire parmi ses membres, et les États élus en tant que membres à partir du 1er janvier 2025, un Président, un Vice-Président et un Rapporteur.
2. Le modus operandi prévoit que le Conseil de coordination du Programme élise l'actuel Vice-Président, à savoir le Brésil, au poste de Président pour un mandat d'un an qui débutera le 1er janvier 2025. Lors de cette réunion du Conseil de coordination du Programme, un vice-président et un rapporteur seront également élus, pour un mandat d'un an à compter du 1er janvier 2025.
3. Ce faisant, l'attention du Conseil de coordination du Programme est attirée sur le paragraphe 22 du modus operandi qui stipule que : « *Les membres du bureau seront élus selon une répartition géographique équitable.* »
4. En vertu des dispositions du modus operandi, les États membres suivants seront éligibles en tant que membre du bureau sur la base du fait qu'ils seront membres à partir du 1er janvier 2025 :

- | | |
|---------------------------------|---------------------------|
| 1. Australie | 12. Japon |
| 2. Biélorussie | 13. Kenya |
| 3. Brésil | 14. Lesotho |
| 4. Burundi | 15. Libye |
| 5. Cambodge | 16. Mexique |
| 6. Chine | 17. Pays-Bas |
| 7. Finlande | 18. Pologne |
| 8. France | 19. Portugal |
| 9. Haïti | 20. Sénégal |
| 10. Inde | 21. Royaume-Uni |
| 11. Iran (République islamique) | 22. États-Unis d'Amérique |

5. Conformément au modus operandi (paragraphe 22), une déclaration d'intérêt écrite est requise pour être élu en tant que membre du bureau. Le 16 octobre 2024, le Secrétariat a reçu une manifestation d'intérêt des Pays-Bas pour la fonction de Vice-président. À la date du 19 novembre, le Secrétariat n'a pas encore reçu de manifestation d'intérêt pour la fonction de Rapporteur.
6. Conformément au paragraphe 2b de l'annexe de la Résolution 1995/2 du Conseil économique et social :
« *(b) Le processus d'identification des organisations non gouvernementales qui cherchent à participer aux activités du Conseil sera déterminé par les organisations non gouvernementales elles-mêmes. Le Conseil approuvera officiellement la nomination de ces organisations ;* »

Résumé du processus d'élection des ONG du CCP

7. Le Centre de communication et de consultation (CCC), en collaboration avec le groupe de travail Orientation, Responsabilité et Recrutement (ORR) de la délégation des ONG, gère le processus de recrutement annuel des délégués entrants pour occuper les places laissées vacantes par les délégués sortants. L'ORR gère également les processus de responsabilité au sein de la délégation lorsque les délégués ne sont pas en mesure

d'exercer leurs fonctions et doivent être remplacés. Les deux processus de sélection et de remplacement sont les suivants :

Détermination des postes vacants

8. En 2024, trois délégués étaient éligibles pour une troisième année au sein de la délégation des ONG. Les membres de la délégation ont évalué les délégués éligibles à une prolongation de la durée de service. Les trois délégués se sont vus accorder une prolongation de trois ans, conformément à la durée maximale de service prévue par la résolution 1995/2 de l'ECOSOC. À la suite de ce processus, la délégation des ONG a confirmé un total de cinq postes vacants pour le mandat de 2025-2026.

Appel à candidatures

9. Le CCC et le groupe de travail de l'ORR ont revu et amélioré les formulaires en ligne et les exigences relatives à la demande de délégués. Un appel à candidatures a été largement diffusé du 15 août 2024 au 15 septembre 2024. Le CCC a ouvert un formulaire de soumission en ligne et a donné accès à certains documents de la délégation des ONG tels que les *Attributions de la délégation des ONG du CCP* et la *Vision, la Mission, les Principes et le Code de conduite de la délégation des ONG du CCP*.
10. En raison du nombre limité de candidatures reçues lors de la période initiale, l'appel à candidatures a été prolongé dans toutes les régions jusqu'au 6 octobre.
11. Le CCC a diffusé les informations relatives au recrutement par le biais de la liste de diffusion de la société civile mondiale de la délégation des ONG, de son site web, des plateformes régionales de la société civile et de ses pages de médias sociaux tels que Facebook, LinkedIn et X. Les délégués ont également été invités à recruter parmi leurs réseaux dans leurs régions respectives. L'appel a été repris dans diverses listes de diffusion électroniques de la société civile et dans les pages de médias sociaux d'organisations internationales et régionales, y compris celles associées aux ONG déléguées. Au total, 54 candidatures ont été reçues.

Évaluation de l'éligibilité

12. Toutes les demandes reçues ont été évaluées par le CCC en vue de déterminer leur éligibilité. Cela impliquait de vérifier le formulaire de candidature et de s'assurer que tous les documents requis, tels que les lettres de recommandation, l'énoncé organisationnel et la lettre de motivation, ont été soumis avec le formulaire de candidature. Au cours de l'évaluation, les informations relatives au profil des demandeurs, notamment leur lieu de résidence et de travail, ont également été vérifiées afin qu'ils puissent être éligibles dans la région d'où ils proviennent. Le CCC a également examiné les documents justificatifs pour vérifier si les informations contenues répondaient aux exigences, en particulier si les déclarations provenaient des entités appropriées, par exemple, des réseaux nationaux ou des réseaux régionaux.

Noter et présélectionner les candidats

13. La délégation a procédé à une présélection pour les cinq régions. Les trois meilleurs candidats ont été sélectionnés pour être interviewés par les jurys respectifs des régions Afrique, Asie et Pacifique, Europe, Amérique latine et Caraïbes et Amérique du Nord.

Composition des jurys en charge des entretiens

14. Pendant la période de candidature, l'ORR et le CCC ont constitué les jurys en charge des entretiens. Un tel jury comprend un délégué de la région pour laquelle le recrutement est effectué, un délégué d'une autre région et un représentant de la société civile externe de la région, qui participera à tous les entretiens en ligne avec les candidats présélectionnés dans la région respective.

Entretiens avec les candidats présélectionnés

15. Les entretiens ont été programmés du 18 octobre au 5 novembre 2024. Les jurys ont délibéré immédiatement après les derniers entretiens et se sont mis d'accord sur le candidat recommandé. Les intervenants CS externes étaient tenus de soumettre leurs recommandations par écrit au CCC dans le cadre de la documentation. Le président de chaque jury a rédigé un bref résumé des délibérations du jury en charge des entretiens, qui a été communiqué à l'ensemble de la délégation. Le 5 et le 12 novembre, la délégation au complet s'est réunie pour sélectionner les délégués entrants sur la base des recommandations du jury en charge des entretiens et de délibérations supplémentaires.

Examen final par la délégation des ONG

16. La délégation a soigneusement évalué les besoins actuels et les compétences requises pour 2025, en privilégiant une représentation diversifiée des populations clés et des sous-régions. Après avoir longuement délibéré, un consensus a été atteint quant à la sélection des délégués entrants. L'équilibre général et la parité de la représentation en matière de représentation sous-régionale, de statut VIH, de sexe, d'âge et de population clé, ainsi que les aptitudes, les compétences et l'expertise qu'ils apporteront à la délégation, ont été pris en considération.

Durée normale du mandat de délégué d'une ONG du CCP

17. Les délégués peuvent siéger jusqu'à trois ans en tant que représentants d'une ONG au sein de la délégation des ONG du CCP. La nomination officielle d'une ONG en tant que membre de la délégation des ONG du CCP est pour un mandat de deux ans.
18. Une prolongation de ce mandat de deux ans avec une troisième année pour servir en tant que délégué est accordée par l'ensemble de la délégation dans le cas où la délégation estime que le délégué représentant l'ONG est un élément très précieux de la délégation des ONG du CCP. Cette prolongation est uniquement basée sur le mérite personnel et les réalisations du délégué. La décision d'accorder une troisième prolongation est prise chaque année au mois d'août, après une évaluation complète visant à déterminer le nombre de processus de recrutement à lancer.

Nouvelle composition de la délégation des ONG du CCP (2025 / 2026)

19. La délégation des ONG du CCP s'est réunie pour procéder à la sélection finale des candidats les 5 et 12 novembre 2024. En conséquence, il est demandé au Conseil de coordination du Programme d'approuver les nouveaux membres de la délégation des ONG pour 2025 comme suit :

Afrique

Humanity First Cameroon, représentée par M. Roselin Ulrich Mvate Yemlet

Asie-Pacifique

Youth LEAD, représentée par M. Fok Jun Tan

Europe

Trans Europe et Asie centrale, représentée par Mme Amanita Calderon-Cifuentes

Amérique latine et Caraïbes

Organización Llanto, Valor y Esfuerzo (LLAVES), représentée par Mme Keren Dunaway

Amérique du Nord

National Native American AIDS Prevention Center (NNAAPC), représentée par M. Todd Theringer

20. Les critères suivants ont été utilisés pour la sélection :

- a. Le candidat possède une solide expérience professionnelle dans le domaine du VIH/sida et peut démontrer sa compréhension des questions clés. Les questions clés peuvent notamment couvrir des sujets tels que les droits de l'homme, les environnements politiques et juridiques, le financement durable, la stigmatisation et la discrimination, le genre et la sexualité (y compris une approche non binaire), la COVID-19 et d'autres questions de santé mondiale, les espaces de la société civile et l'engagement dirigé par la communauté, et les ODD.
- b. Le candidat fait preuve de compréhension, de sensibilité et d'expérience en travaillant avec ou en représentant les populations clés et autres groupes vulnérables de sa région.
- c. Le candidat doit pouvoir communiquer de façon claire et faire preuve d'expérience en matière de plaider en langue anglaise, et être capable de travailler aux niveaux régional et international, y compris au sein de conseils internationaux et de délégations de la société civile. Cela inclut des compétences rédactionnelles, des exposés, des rôles d'orateur et une expérience antérieure en matière de diplomatie et de négociations, y compris le travail dans des équipes accueillant diverses cultures.
- d. Le candidat démontre clairement sa capacité à analyser les politiques et à apporter une contribution substantielle aux documents que la délégation des ONG peut être amenée à examiner.
- e. Le candidat démontre qu'il comprend le contexte de sa région, qu'il a des liens avec elle et qu'il est capable de la représenter. Il a donc une expérience de travail dans la région, des liens avec les ONG locales et régionales, un rôle de sa propre organisation dans la région, des compétences linguistiques dans le contexte local et a accès à des ressources technologiques permettant d'atteindre et de consulter adéquatement les groupes d'intérêt régionaux.
- f. Le candidat dispose des compétences, des outils et de la capacité organisationnelle nécessaires pour consacrer suffisamment de temps au travail de la délégation des ONG. Il s'agit notamment de disposer d'un soutien organisationnel solide, y compris l'accès aux moyens de communication, en particulier une connexion Internet stable.

- g. Un programme VIH et des activités de sensibilisation fiables, un travail de proximité et des relations avec les populations clés de la région et la capacité à fournir un soutien au candidat désigné sont autant d'éléments que l'organisation candidate peut offrir. Cela inclut de l'expérience en matière d'engagement dans les activités de sensibilisation régionales ou mondiales auprès des États membres et des agences de l'ONU ; une communication active et des partenariats avec la population clé, ou une représentation des réseaux régionaux ou mondiaux de population clé ; une structure pour favoriser l'engagement des parties prenantes ; et la capacité de fournir un soutien administratif, programmatique et logistique à son candidat.
- h. Le candidat renforce la diversité et l'inclusivité de la délégation des ONG. Il s'agit notamment de contribuer à l'équilibre entre les hommes et les femmes, à la diversité des orientations et des identités sexuelles, à la représentation des populations clés sous-représentées ou marginalisées et à l'équilibre régional au sein de la délégation. Les candidats doivent démontrer comment leur inclusion favorisera la diversité des perspectives et des expériences, en particulier en ce qui concerne les populations les plus touchées par le VIH/sida dans leur région.

Projet de décisions

21. Le Conseil de Coordination du Programme est invité à *élire* le Président, le Vice-Président le Rapporteur pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 et à *approuver* la composition de la délégation des ONG du CCC.

[Fin du document]